

≈ 3 questions, nos réponses



Michel de La Force
Président de la FIECI

Ne pas prendre les salariés que pour des pigeons...

Avec une hausse de 1,8 % de leurs salaires sur un an, les cadres informaticiens seraient, côté hausse du pouvoir d'achat, "les grands gagnants" de l'année. Qu'en pensez-vous ?

Cette information m'interpelle, comme on dit ! Qui sont ces cadres bénéficiaires ? Où donc les trouve-t-on ? Dans toutes les entreprises du monde réel où nous sommes implantés, nous ne voyons qu'augmentations individuelles distillées au compte-gouttes, et fort peu d'augmentations générales. Alors si les informaticiens sont les mieux lotis, je plains de tout cœur les salariés de l'encadrement des autres secteurs. Quoi qu'il en soit, voilà un chiffre que nous sommes loin de reprendre à notre compte...

En cette période de rentrée, de nombreux jeunes diplômés vont tenter de décrocher leur premier job. Notre branche a-t-elle de réels atouts pour les attirer ?

Pour tout dire, les discussions que nous conduisons actuellement avec les employeurs ne lassent pas de m'inquiéter. De nets reculs des avantages à travailler dans nos métiers sont réellement à craindre. Prenez un jeune ingénieur, avec Bac +5. Notre convention collective, en respect des équivalences entre diplômes et professions, lui reconnaissait un statut de cadre. L'attractivité de nos métiers résidait dans cette reconnaissance. Les entreprises en voulant réduire cette dernière se tirent une balle dans le pied.

Les employeurs s'alarment ces jours-ci de la multiplication des cas de redressements fiscaux d'entreprises, au titre du "crédit impôt recherche" (CIR)...

Rappelons cette recommandation de la CFE-CGC : l'attribution de tels crédits doit être soumise à des obligations de production sur notre sol, et à l'engagement de ne pas délocaliser les emplois à l'étranger. Qui plus est, ces crédits d'innovation ne sont pas des moyens de financement : ils doivent bel et bien déboucher sur des innovations concrètes, dépôts de brevets ou de concepts, innovations commerciales. Or, nous constatons peu d'innovations mais plutôt l'allongement des intercontrats et les recours abusifs aux stagiaires. Voire une accélération des ruptures conventionnelles. Si l'on a entendu décrier certains entrepreneurs comme de malheureux "pigeons", les vrais "pigeons" sont plutôt à chercher du côté de leurs salariés... et des contribuables.

≈ sommaire

Notre équipe se renforce..... p. 2

Nos propositions pour l'emploi p. 3

2025 : vers une France numérique p. 4

Plus grande mobilité professionnelle des cadres p. 4

Retraites : réforme ou réformette ? p. 5

≈ chiffres

+ 0,5 %

... Le rebond "inattendu", "surprise", de la croissance française au deuxième trimestre 2013, qui formellement nous sort de la spirale de la récession. Piquant, le constat qu'une partie non négligeable de ce rebond est dû au "printemps pourri". En effet...

+ 2,4 %

... correspond à l'augmentation des achats d'énergie, liée à la mauvaise météo du printemps 2013. À quelque chose malheur est bon, dit-on...

+ 0,3

Le rebond de croissance, tel qu'observé cette fois dans l'Europe à 27. Rebond très inégalement réparti, puisqu'au + 0,7 % de l'Allemagne, supposée jouer du coup le rôle de locomotive, répondent le - 1,4 % de Chypre, le - 0,1 % de l'Espagne, et en variation annuelle cette fois, un - 4 % de la Grèce. Si reprise il doit y avoir, elle apparaît bien fragile, et fort peu harmonieuse, que les pays soient ou non membres de la zone Euro.

30.000

Le nombre d'emplois détruits entre avril et juin 2013, en France, dans les secteurs marchands. Pour que la courbe du chômage s'inverse pour la fin de l'année, cette tendance-là aussi doit s'inverser !

23

La place de la France dans le classement mondial de la Compétitivité, selon le dernier rapport mondial du Forum Économique de Davos, publié début septembre. Soit un recul de deux places. Suisse, Singapour et Finlande montent sur le podium. Le rapport détaille nos points supposés faibles : poids de la réglementation, fiscalité, politique du travail, pratique des embauches et licenciements. On craint de deviner qu'aux yeux de ces experts, compétitivité devrait d'abord et avant tout rimer avec "flexibilité".

6,8

Sur 10, la note moyenne donnée par les adultes vivant en France métropolitaine en 2011, pour évaluer leur niveau de satisfaction dans la vie... 13 % d'entre eux estiment que leur bien-être vaut 9 ou 10. Et 7 % seulement attribuent à leur satisfaction dans la vie une note inférieure à 5. (source INSEE). Il fallait bien, en ces jours de rentrée, terminer sur note optimiste !

≈ fieci

Notre équipe se renforce !

Souhaitons la bienvenue à Marie Becaert, qui depuis le mois d'août a rejoint la FIECI pour que se développe le service juridique de notre Fédération... Car les dossiers chauds ne manquent pas !

À l'automne 2012, son Master 2 de droit social en poche, Marie entrevoyait deux options. Devenir avocate, ou juriste conseil. Un stage de six mois en service contentieux lui laissa entrevoir que cette deuxième voie correspondrait davantage à sa personnalité. "À l'issue d'un court CDD en entreprise privée (chez Véolia), l'opportunité d'entrer à la Confédération CFE-CGC s'est présentée", poursuit notre nouvelle collègue. "Un syndicat ? Ce n'est pas forcément ce que j'aurais imaginé en priorité ! Mais l'expérience a vraiment été enrichissante. En travaillant au Service des Adhérents, où les dossiers à traiter sont nombreux, mon intuition s'est confirmée : je préfère vraiment aider les gens... que peaufiner des lettres de licenciement !"

Chaudement recommandée par la Confédération, Marie Becaert a donc été recrutée par la FIECI pour accompagner et renforcer son service juridique. Isabelle Leminbach et Vincent Harmel ne manquent en effet pas de travail ! Les demandes de collègues en difficultés se multiplient...

Dans les mois qui viennent le dossier des "forfaits jours" mobilisera l'ensemble de notre équipe, rue du Faubourg Poissonnière : comment mesurer les



temps de travail, de repos, quotidiens, hebdomadaires des collègues qui travaillent sous ce régime ? Quels outils innovants pourrait-on imaginer mettre à disposition des négociateurs et de nos adhérent ? "Il y a là un chantier particulièrement conséquent, et je me réjouis d'y travailler aux côtés de toute l'équipe fédérale et de Michel de La Force", souligne notre nouvelle collègue, avant de conclure : "tous les jeunes diplômés, même en droit, n'ont pas l'opportunité de trouver aussi vite un travail réel et concret !"

Ce dossier des forfaits jours sera naturellement suivi de près, ces prochains mois, dans nos publications et sur le site fédéral... À bientôt, donc, Marie. Et bienvenue à la FIECI. ≈

Infos express...

GFI

Lancée au début de l'été, l'OPA des fonds Apax Partners et Boussard & Gavaudan sur GFI est un succès, a affirmé le journal spécialisé 01.net. Reste que dans l'entreprise, chacun attend que la rentrée éclaircisse la situation : GFI continuera-t-il sa stratégie d'acquisitions ? La prise de contrôle par les deux fonds augure-t-elle de restructurations drastiques à venir ? Les frais de restructuration de la société ont plus que doublé en un an, et s'élevaient déjà à 5,2 millions d'euros au 30 juin 2013, après les acquisitions d'ADIX (29 salariés), GEOSPHERE (45 salariés), ASCOL (8 salariés), COGNITIS (469 salariés) et Thales-BUS (460 salariés) en 2012...

EURIWARE

Le 13 septembre est entouré de rouge dans l'agenda d'Euriware. Caggemini, Atos et Steria ont d'après les Echos déposé des offres pour la reprise. À l'heure où nous imprimons, l'avenir de la filiale informatique d'Areva, et des 2100 salariés, était incertain. Des trois géants, seul Caggemini a confirmé avoir déposé un dossier, et semblait selon le quotidien économique, le favori pour l'emporter. Nous commenterons naturellement la décision prise et ses conséquences sur notre site internet, et y reviendrons en détail dans le numéro d'automne de Cadres & Avenir.

Nos propositions pour l'emploi

Le gouvernement ferait bien de ne pas compter QUE sur un retour de la croissance pour inverser les courbes du chômage.

Juste avant les vacances, la Conférence Sociale consacrée à l'emploi fut en réalité, aux yeux de la CFE-CGC, une occasion loupée. Carole Couvert, nouvelle présidente de notre confédération estima "qu'on y avait beaucoup plus parlé de formation que de travail et d'inversion de la courbe du chômage", quand bien même les deux sont intimement liés.

Le rendez vous n'aura pas tenu ses promesses. Fin août, la publication des chiffres du chômage de juillet était présentée comme "une légère amélioration" de la tendance, les chiffres... progressant moins que depuis 18 mois, notamment parce que l'emploi des jeunes a ces derniers mois progressé quelque peu.

La CFE-CGC n'y voit guère plus qu'un "frémissement". Elle rappelle qu'en matière d'emploi, la méthode Coué est toujours inefficace. La compétitivité de l'entreprise, l'accompagnement de la création et le développement de l'entreprise, sont autant de préalables indispensables. Nous avons insisté lors de la conférence sociale de juin sur la nécessité d'engager un véritable plan de relance de l'emploi, qui ne saurait se résumer à une politique de contrats aidés.

En cette rentrée, voilà ce que notre confédération préconise pour améliorer RÉELLEMENT la situation de l'emploi qui quoi qu'en pensent les optimistes, demeure dégradée au-delà de l'acceptable.

Revoir l'impôt sur les sociétés

Les TPE et PME payent en moyenne 27 % d'IS... pendant que les grands groupes du CAC 40 sont aux environs de 6 à 8 %. Il s'agit d'une concurrence aussi déloyale qu'inacceptable. Sans opposer les tailles d'entreprises, il faut redon-

ner de l'oxygène aux TPE et PME, pour qu'elles puissent de nouveau embaucher.

Modifier les critères du crédit impôt recherche

Aujourd'hui des groupes licencient et délocalisent leur production, alors qu'ils ont touché des centaines de millions

soient déposés en France, et que les filières de production de leur développement demeurent sur le territoire français.

Réindustrialiser

Un emploi créé dans l'industrie crée par ricochet 4 à 5 emplois chez les sous-traitants ou dans les métiers de services ! Il faut travailler à l'image des métiers de l'industrie pour lever les freins à leur implantation. Et sensibiliser les élus politiques de tous bords pour que les industries puissent s'implanter normalement sans rencontrer de blocage ou de frein supplémentaires.

Développer la formation

Elle doit s'accomplir tout au long de la vie, et nous en sommes très loin aujourd'hui ! Y compris chez les seniors, pour qu'ils puissent développer leur employabilité, continuer leur carrière et avoir une progression salariale jusqu'à leur départ en retraite. Rappelons que tous les décideurs estiment qu'ils devront en repousser plus loin l'échéance. Puissent-ils encore en avoir les moyens !



d'euros de crédit impôt recherche. Ces licenciements, sont tout économiques : ils sont stratégiques ! La CFE-CGC craint la multiplication de ces opérations et demande, de toute urgence, un bilan des effets du crédit d'impôt recherche. Pour en bénéficier il convient que les brevets

Terminons par une proposition innovante : la cotisation sociale sur la consommation pour redonner du souffle à notre économie. Nous demandons aussi que la reprise d'entreprise devienne une véritable priorité nationale pour ne plus laisser des emplois se détruire. ≈

La Cotisation Sociale sur la Consommation ?

Cette proposition de la CFE-CGC n'a pas été entendue pour l'heure. Mais nous continuerons de la défendre mordicus ! Il s'agit de supprimer une partie des cotisations sociales employeurs et salariales, et de les remplacer par une cotisation assise sur la consommation. Pour quel objectif ?

Améliorer d'abord la compétitivité de nos entreprises, augmenter le salaire net, et faire contribuer davantage les produits importés. On amorce ainsi un cercle vertueux.

La CFE CGC a mesuré l'impact d'une telle mesure : pour une CSC de 2 %, elle apportait sur la seule année "1" 7 milliards d'euros pour les retraites, une amélioration de la compétitivité des entreprises estimée à 3,6 milliards et une hausse du salaire net de 4,9 milliards pour les salariés. La branche maladie ne serait pas pour autant perdante, la perte consentie en charges sociales étant compensée par cette CSC.

2025 : une France numérique. Et alors ?

Parmi maints dossiers brûlants en cette période de rentrée, le gouvernement a planché cet été sur ce que pourrait devenir la France en 2025. Idée centrale ? Elle sera NU-MÉ-RIQUE. Le mot sonne moderne, mais que dire de sa réalité ?

Lundi 19 août, sonnait l'heure de la rentrée pour les ministres que coordonne Jean-Marc Ayrault. À côté des dossiers chauds (retraites, réforme pénale, Syrie) le premier ministre invitait son équipe à "travailler à la fois sur le temps long et le temps court". La contrainte est connue de tous ceux qui s'impliquent dans une organisation, qu'elle soit entrepreneuriale, syndicale ou associative. C'est même un B.A BA de la stratégie : ne pas sacrifier le court terme aux échéances lointaines... Et réciproquement, aurait ajouté le cher Pierre Dac. En conviant son gouvernement à cet exercice, le premier ministre aura souhaité tout à la fois convaincre, rassurer, et donner un peu de corps et de force à son discours, en y incluant "une vision" de l'avenir du pays.

Les cadres et techniciens travaillant dans nos secteurs auront, au moins dans un premier temps, été satisfaits d'entendre ce qu'a largement souligné la presse informée des différentes contributions : l'avenir de la France passera notamment, et même prioritairement, par la "généralisation du numérique". Le ministre de l'économie l'aura même clairement baptisée "3^e révolution industrielle". Qu'en penser ?

Prise de conscience tardive

Cette prise de conscience apparaît tout de même attendue de très longue date. Songeons à ce que chacun de nous vit dans le monde réel : au nombre de fois où des textes officiels persistent à affubler d'un "N" l'acronyme "TIC"... alors que ces Technologies de l'Information et de la Communication n'ont plus rien de "nouvelles" depuis, mettons, 20 ans... Cette plongée dans l'avenir parait souligner d'abord l'ampleur des retards pris, tant au niveau des usages que de l'exploitation des data. Et combien de fois les techniques informatiques ne servent-elles pas encore, de nos jours, d'alibi pour expliquer "des erreurs", des "retards incompréhensibles", des confusions bureaucratiques dignes de Courteline et Kafka !

Mieux vaut tard que jamais, dira-t-on à raison. Mais pour que le secteur joue à plein ce rôle moteur qu'on prétend lui assigner, encore faudrait-il : revoir les règles du jeu pour permettre aux PME (et TPE), dont on ne cesse de répéter partout qu'elles sont les premières sources de créations d'emplois, de tenir réellement ce rôle.



Encore faudrait-il ne pas délocaliser les emplois, come nos entreprises se s'y appliquent si souvent. Encore faudrait-il motiver les troupes autrement que par des jeux incessants de rachats-fusions- acquisitions- aboutissant toujours à des concentrations d'effectifs.

Respecter les acteurs de la filière

On agite volontiers ce mot de numérique comme un fanion, symbole de la modernité en marche. Les SSII deviennent "ESN", Entreprises de Services Numériques, tout comme Syntec Informatique s'est rebaptisé Syntec Numérique. Mais notre constat est clair : si l'on change la carte de visite, l'économie globale du modèle demeure inchangée. Syntec reste Syntec. Derrière l'image de l'entrepreneur espérant revendre très vite sa start-up et réaliser une belle culbute, on voit progressivement s'installer un réel recul des avantages sociaux, des embauches ne tenant plus compte des niveaux de diplômes, la disparition par obsolescence programmée des qualifications... Est-ce cela, la modernité qu'on nous promet ?

Nous, acteurs du secteur, confirmons qu'il y a bel et bien un réservoir extraordinaire de croissance, d'emploi, d'intelligence créative, de services rendus à inventer. Mais nous avons aussi le devoir d'expliquer que cet espoir suscité ne se bâtera pas sur le dos des cadres et techniciens qui y apportent compétences et intelligence. Encore moins contre eux. ≈

Plus grande mobilité professionnelle des cadres

Ce constat, c'est Jean-Marie Marx, Directeur général de l'Apec, qui l'exprime. "Les cadres intègrent de plus en plus la nécessité d'une mobilité professionnelle". Cette stratégie les incite à vouloir rester sur des territoires où ils estiment pouvoir mieux changer de poste le cas échéant, pouvant alors donner l'impression de refuser la mobilité géographique. En réalité, ils sont de plus en plus nombreux à anticiper des évolutions dans leur carrière, explique le DG, dans une interview à la journaliste Leila De Comarmond. Conscients que leur parcours professionnel ne sera pas toujours linéaire, ils travaillent de plus en plus à le sécuriser par eux-mêmes. Et plus par précaution que par peur, semble-t-il : le plus souvent le cadre ne craint pas réellement pour son propre emploi, son propre avenir. Mais ce qu'il constate autour de lui l'incite à opter pour une stratégie de sécurisation.



Réformette ou réforme ?

Attendue depuis des mois, annoncée comme une douloureuse mais indispensable remise sur pied du système, la réforme des retraites annoncée fin août par le Premier ministre a surpris les observateurs par sa relative douceur.

Ils en ont parlé...

"Minimum obligatoire pour traiter l'urgence", a jugé le magazine Challenges. "Habilité politique de la démarche, pour éviter une rentrée brûlante", ont estimé certains dirigeants syndicaux, tandis que d'autres reconnaissent dans le projet plusieurs "mesures de justice". Mais on a constaté d'abord que ce plan annoncé le 27 août dérouterait d'abord par son apparente modestie, quand d'autres n'y ont vu qu'une défausse sur l'avenir. Laquelle sera dès lors payée par les jeunes générations. Le 9 septembre, dans sa conférence de presse de rentrée, Carole Couvert, Présidente de la Confédération, y voyait d'abord une "réformette", signe d'un "rendez-vous manqué". Car il y avait là l'opportunité de revoir en profondeur le financement de la protection sociale dans son ensemble, ce qu'aurait par exemple permis l'instauration de la Cotisation Sociale sur la Consommation (lire page 3).

De fait la méthode n'a guère convaincu : une semaine ayant passé, le Nouvel Observateur constatait par sondage que 67 % des Français y voient une réforme injuste, 86 % estimant qu'elle sera de surcroît inefficace, "ne permettant pas d'équilibrer durablement le financement des retraites".

Difficile en somme de se faire sur ce sujet d'une rare complexité, une opinion précise... d'autant que nos compatriotes ont une tendance naturelle à considérer que les efforts doivent d'abord être consen-



tis par "les autres", l'autre étant toujours "mieux loti" que soi. Faisons le point.

Allongement de la durée des cotisations.

Elle passera à 43 années pour les générations nées dans les années 70. Compte tenu qu'ils sont le plus souvent entrés plus tard dans le monde du travail (allongement des études, difficulté à s'insérer durablement), nombreux sont ceux qui constatent qu'ils devront en réalité travailler jusqu'à 67 ou 68 ans.

Pourquoi pas la CSG ?

Le gouvernement a renoncé à augmenter la CSG, comme ce fut un temps envisagé. Créée par Michel Rocard en 1991, la CSG a pour objet de soutenir les budgets santé et dépendance. Elle a déjà beaucoup augmenté depuis sa création pour atteindre

aujourd'hui 7,5 % sur les salaires, 6,6 % pour les pensions de retraites et 6,2 % pour les allocations chômage. À un moment où se manifeste "une saturation fiscale", la mesure ayant pesé sur tous les ménages aurait été mal accueillie.

Hausse des cotisations

On a donc préféré une hausse des cotisations, tant salariales que patronales. + 0,15 point en 2014, puis 0,05 en 2015, 2016 et 2017. En 2017, ce seront donc 0,3 point que salariés et employeurs paieront en plus.

Mesures spécifiques pour les femmes

Les périodes de congé maternité, à compter du 1^{er} janvier 2014, seront validées sur la base d'un trimestre pour 90 jours de congé maternité. Jusqu'à présent, seul le trimestre civil au cours duquel survenait l'accouchement était validé. Après 2020, la majoration de 10 % pour trois enfants et plus, sera peu à peu transformée en majoration forfaitaire par enfant, conformément aux recommandations du rapport Moreau. ≈

Vous retrouverez votre rubrique juridique dans le prochain numéro de Passerelles Cadres, et dans le numéro d'automne de Cadres et Avenir. La rédaction.

Les propositions de la CFE-CGC

La Confédération a choisi de proposer des amendements auprès des assemblées, pour faire évoluer le projet de loi dans le bon sens.

1. Que soient validées au moins deux années d'études supérieures dans le calcul des droits à la retraite.
2. Financer une partie de la retraite par l'instauration d'une Cotisation Sociale sur la Consommation, pour redonner de la compétitivité aux entreprises et du pouvoir d'achat (baisse des cotisations). Faire contribuer davantage les produits importés.
3. Améliorer la prise en compte de la pénibilité dans les critères de départ en retraite.
4. Vraie politique de maintien dans l'emploi des seniors, et plan de relance de l'emploi mis au rang de priorité nationale.
5. Véritable égalité salariale entre hommes et femmes.

PASSERELLES CADRES
édité par la FIECI CFE-CGC
N°15 septembre 2013
N° de commission paritaire : 11.14 S 08.329
Directeur de la publication : Michel de La Force
Rédacteur en chef : Hervé Resse
Maquette : Joël Couturier (Parlons Social)
Rédaction : Hervé Resse, Michel de La Force
Impression : Imprimerie de Montligeon
ZA les Gaillons Bellevue - 61400 St-Hilaire-le-Chatel

FIECI CFE-CGC
Fédération Nationale de l'Encadrement des SSII,
Études, Conseil et Ingénierie, Formation
35, rue du Fbg-Poissonnière - 75009 Paris
Tél. : 01 42 46 33 33 - Fax : 01 42 46 33 22
cfecgc@fieci-cgc.com - www.fieci-cgc.org



Mieux défendre nos intérêts ? Renforçons la FIECI, par plus d'adhésions !



Chère-s Collègues, et ami-e-s !

La FIECI continue de progresser, en effectifs, en présence dans nos entreprises. Nos succès électoraux y sont concrets et conséquents. Sachons donc poursuivre l'effort, sans relâche, dans l'intérêt de nos métiers et de nos avenir. Plus nombreux, nous augmentons notre audience ; nous posons davantage dans les négociations, où se bâtissent le dialogue social et la protection de tous.

Nous comptons sur vous pour renouveler dès à présent votre adhésion. Mais aussi, pour nous aider à nous développer : scannez ce document, diffusez-le autour de vous, faites le figurer sur votre publication, votre blog, votre site. Plus nombreux, nous serons plus efficaces. Le syndicalisme responsable que propose la FIECI, voilà le meilleur bouclier contre la crise !

Retournez votre bulletin d'adhésion 2013
à FIECI CFE-CGC - Service Adhérents - 35, rue du Faubourg-Poissonnière - 75009 Paris
par email, envoyer le bulletin rempli à cfcgcf@fieci-cgc.com - ou par fax, au 01 42 46 33 22

VOUS

(Ecrire en capitales)

NOM _____

Prénom _____

Adresse _____

Code postal |_|_|_|_|_| Commune _____

Date de naissance __/__/____

Tél. personnel |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Portable |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Tél. prof. |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Courriel _____

Je souhaite ne pas recevoir d'informations de la FIECI-CFE CGC au courriel indiqué ci-dessus.

VOTRE ENTREPRISE

Entreprise : _____

Adresse : _____

Code NAF : _____

Convention collective: _____

Ces deux informations figurent sur votre feuille de paye.

DATE ET SIGNATURE

Oui, je souhaite devenir membre de la FIECI CFE-CGC et du syndicat correspondant à l'activité de mon entreprise.

Fait le __/__/____

Signature : _____

COTISATION MENSUELLE 2013

Les cotisations sont mensuelles et se font par prélèvement automatique.

Seule votre première mensualité, envoyée avec le bulletin d'adhésion, doit être réglée par un chèque à l'ordre de FIECI CFE-CGC.

Adressez ce chèque d'un montant de |_|_|_|_| à : FIECI CFE-CGC - Service Adhérents 35, rue du Faubourg-Poissonnière 75009 PARIS.

Cadre : 19 € (soit 6,46 €/mois après déduction fiscale)

Jeune cadre (-30ans) : 14,00 € (soit 4,62 €/mois après déd.fiscale)

Agent Maîtrise : 16 € (soit 5,44 €/mois après déduction fiscale)

retraité : 9,50 € (soit 3,15 €/mois après déd.fiscale)

Technicien : 10 € (soit 3,40 €/mois après déduction fiscale)

Sans emploi : 9,50 € (soit 3,15 €/mois après déd.fiscale)

Conformément à l'article 34 de la loi "Informatique et libertés" pour exercer votre droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations, contactez là aussi notre Service Adhérents.

Autorisation de Prélèvement : J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur ce prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différent directement avec le créancier.

N° National d'émetteur
003421

Nom, prénom et adresse du débiteur (titulaire du compte à débiter) _____

Nom et adresse du créancier

FIECI CFE-CGC

35, rue du Faubourg-Poissonnière
75009 PARIS

Banque _____ Guichet _____ N° de compte _____ Clé R.I.B _____

Nom et adresse postale de l'établissement teneur du compte à débiter

Date __/__/____

Signature du titulaire du compte à débiter

Les conditions sont valables pour l'année civile, c'est-à-dire du 1^{er} janvier au 31 décembre. Elles sont tacitement reconductibles, sauf avis contraire de l'adhérent.